

ENQUETE NATIONALE DE BASE SUR L'EMPLOI ET LE SECTEUR INFORMEL

FICHE D'ENGAGEMENT DE L'AGENT ENQUÊTEUR

Je soussigné(e) Monsieur/Madame

Nom.....

Prénom (s).....

Numero CNIB.....

Contacts téléphoniques.....

Recruté comme prestataire en qualité d'agent enquêteur par l'Institut National de la Statistique et la Démographie (INSD)

M'engage à respecter rigoureusement les termes suivants :

Article 1 : Tout agent enquêteur recruté est invité à prendre part à la formation; s'il est consentant pour suivre la formation, il s'engage à respecter rigoureusement les jours et les horaires de formation tel que définis et communiqués.

Article 2 : L'Institut National de la Statistique et de la Démographie se réserve le droit discrétionnaire de ne pas engager de contrat avec tout agent enquêteur n'ayant pas respecté les dispositions de l'article 1.

Article 3 : Tout agent enquêteur respectant les dispositions de l'article 1, s'engage à réaliser entièrement et rigoureusement l'opération de collecte de données dans toute zone couverte par l'enquete nationale de base sur l'emploi et le secteur informel durant toute la période de la collecte mentionnée dans le contrat de prestation.

Article 4 : les agents enquêteurs sont placés sous la supervision d'agents de l'INSD faisant fonction de superviseurs de l'enquête. Les données collectées par les agents enquêteurs devront être analysées et validées par les superviseurs d'enquêtes qui peuvent demander la reprise de la collecte en tout ou en partie et ce sans une nouvelle incidence financière au contrat.

Article 5 : Tout agent enquêteur s'engage à restituer intégralement tout montant à l'INSD en cas de non-respect des dispositions de l'article 3, que ce non-respect soit intentionnelle ou non. La restitution se fera auprès du comptable payeur dans un delai de sept jours suivant la notification à l'agent enquêteur. La notification sera faite par le comptable payeur et elle pourra se faire par note officielle affichée à l'INSD dans une de ses directions régionales, par appel téléphonique, par sms ou par email.

Article 6 : l'INSD se réserve le droit de poursuivre l'agent enquêteur devant les juridictions en cas de non-respect par l'agent enquêteur des dispositions des articles 3 et 5.

Article 7 : la présente fiche d'engagement de l'agent enquêteur sera reversée au contrat de prestation dont elle fera partie.

.....

Je suis consentant(e) pour suivre la formation 1 Oui 2 Non (encercler votre réponse)

J'ai connaissance et je consents à être affecté sans aucune condition dans toutes les zones couvertes par l'opération de collecte de donnée et je suis disposé à cet effet. 1 Oui 2 Non (encercler votre réponse)

Signature de l'agent enquêteur précédée de la mention « lu et approuvé »